

portant validation du devis de l'entreprise DDB pour la création d'une cloison au 2ème étage de l'hôtel de Ville pour un montant de 8 442.00€ HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société DDB en date du 25/04/2025.

Considérant que la société DDB propose l'offre économique la plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par l'entreprise DDB pour la création d'une cloison coupe-feu au 2ème étage de l'Hôtel de Ville, d'un montant de 8 442.00 € HT.

Bernay, le 14/05/2025.

P.O. VASSEUR Sylvie
signé électroniquement le 16/05/2025,
par VASSEUR Sylvie, Directeur(trice) Générale des Services

